

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**8 AVRIL 2010**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

**OBJET**

**Société Lombard et  
Guerin – Avenant n° 1  
au contrat de délégation  
de service public en vue  
de l'exploitation des  
marchés forains**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 9 avril 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 19 avril 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 avril 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 8 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> avril deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY\*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU\*, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 B 01-02-05-06)

\*Monsieur ROUSSEAU (uniquement pour le dossier 10 B 00, le procès-verbal de la séance du 11 février 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 B 01)

**Avaient donné procuration :**

Madame BÈLE à Madame de JOYBERT  
Monsieur PERRAULT à Madame de CIDRAC  
\*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur MAILLARD

**OBJET** : SOCIÉTÉ LOMBARD ET GUERIN - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN VUE DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS

**RAPPORTEUR** : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Un contrat de délégation de service public lie la Ville à la société LOMBARD et GUERIN jusqu'au 31 octobre 2014 pour l'exploitation des marchés forains (marché central et marché Frahier).

Au titre de ses prestations, le délégataire doit organiser une brocante.

Dans le contrat initial, la brocante se tient le premier dimanche de chaque mois sur le marché Frahier. Depuis plusieurs mois, le délégataire ne parvient plus à rassembler un nombre suffisant de brocanteurs pour organiser cette manifestation. Ainsi, depuis début 2009, la brocante n'a plus lieu.

A titre expérimental et à l'initiative de la Ville, une brocante a été organisée le 7 novembre 2009 sur la place du Marché. Celle-ci a rencontré un vif succès auprès des Saint-Germanoises. Les brocanteurs souhaitent également la pérennisation de l'événement.

En conséquence et afin de maintenir une brocante régulière à Saint-Germain-en-Laye, il paraît nécessaire de prévoir contractuellement l'organisation de la brocante place du Marché. Celle-ci se tiendra à minima une fois par an.

Cependant, la possibilité d'organiser à nouveau une brocante place Christiane Frahier reste ouverte.

Afin d'acter cette modification, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public en vue de l'exploitation des marchés forains et tous les documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public en vue de l'exploitation des marchés forains et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

  
Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines